



Photo : Matthias Spalinger

La Commission Inclusion des associations

En 2017, les associations INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse ont décidé de travailler ensemble à la mise en œuvre de la CDPH. Le projet avait pour but d'établir un plan d'action comportant les objectifs et les mesures pour les années à venir dans les différents champs d'action.

L'une des premières décisions des associations a été d'intégrer des groupes d'auto-représentation. Pour ce faire, une Commission Inclusion a été instituée avec pour devise : « Rien sur nous sans nous. » Jusqu'à l'été 2018, quatre ateliers au total d'une journée entière chacun ont été organisés sur les thèmes de la participation, du monde du travail, du cadre de vie et de la formation.

Objectifs et démarche

Les personnes qui dépendent des offres institutionnelles ont été activement associées à la démarche. Leurs requêtes et leurs préoccupations ont été intégrées dans le plan d'action des associations. Les délégués de la Commission Inclusion siégeaient par ailleurs dans le groupe de travail national. Tous les groupes d'auto-représentation existants ont été personnellement contactés et invités à collaborer au sein de la Commission. Quarante auto-représentantes et auto-représentants accompagnés ont pris part aux séances.

Expériences

Afin de permettre une bonne préparation, l'invitation et le choix des thèmes ont été envoyés suffisamment à l'avance. Les participants ont été encouragés à venir aux séances avec leurs requêtes et leurs sujets de préoccupation formulés par écrit et à les présenter sur place. Une fois recueillis, les requêtes et sujets de préoccupation ont été classés par thèmes. Les thèmes prioritaires ont ensuite été travaillés par les participants et ont donné lieu à une formulation commune des exigences. Exemple : « Nous exigeons que les associations obtiennent de la Confédération la rédaction du matériel de votation en Facile à lire et à comprendre d'ici à 2020. » Les requêtes et sujets de préoccupation ont directement été intégrés dans le plan d'action.

Les séances de la Commission Inclusion ont été menées à la très grande satisfaction des membres. Grâce à la bonne préparation des groupes et des personnes, des résultats ont été rapidement obtenus. Au total, quarante requêtes ont été formulées sur les différents thèmes. La mise en œuvre d'une première revendication a été initiée par les associations : l'exigence concernant le matériel de vote a été transmise dans un courrier adressé à la Chancellerie fédérale, laquelle a réagi positivement. Une première rencontre a eu lieu le 01.06.2018 au Palais fédéral à Berne. En janvier 2019, les associations ont entamé la phase de mise en œuvre du plan d'action. Dans ce cadre, la poursuite de la collaboration avec des groupes d'auto-représentation sera décidée.

Article de la CDPH : le préambule (paragraphe o): «... les personnes handicapées devraient avoir la possibilité de participer activement aux processus de prise de décisions (...), en particulier ceux qui les concernent directement.»

Auteur: Bernhard Krauss

Institution:

[INSOS Suisse](#)

[CURAVIVA Suisse](#)

[VAHS Suisse](#)

Contact:

Matthias Spalinger

Geschäftsführer VAHS

Beitenwil / Postfach

3113 Rubigen

031 838 11 29

matthias.spalinger@vahs.ch